



# Wolu-Inter-Quartiers

## ... en action !

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Juin 2015**

MENSUEL N° 188 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

### Le site de la Ferme aux Oies

#### Lettre ouverte relative à la préservation du site de la Ferme aux Oies à Woluwe-Saint-Lambert

Bien que l'environnement constitue un des défis majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle et qu'il représente une des priorités de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et de la Région bruxelloise, la disparition des espaces verts dans la commune sous la poussée de l'urbanisation commence à sérieusement préoccuper les citoyens.

Un des derniers vestiges du passé rural de Woluwe est aujourd'hui menacé : le site de la Ferme aux Oies, implanté entre l'avenue Croix du Sud et la chaussée de Roodebeek, intéresse particulièrement certains promoteurs. Ce site forme un bel ensemble avec le parc de Roodebeek et la rue de la Charrette, un des derniers chemins creux de Woluwe. Comme l'atteste la présence de multiples espèces d'oiseaux ou celle d'une végétation indigène qui pousse sur le terrain, ou d'une magnifique glycine qui occupe une grande superficie, ce site participe à la préservation du maillage vert entre les différentes zones et permet d'éviter ainsi le morcellement d'un habitat naturel en protégeant la diversité biologique et en contribuant à la régulation de l'écosystème.



Ce site est remarquable par sa qualité paysagère exceptionnelle, visible depuis l'avenue Croix du Sud, et qui forme un coteau descendant en pente douce s'ouvrant sur un îlot de verdure particulièrement bien préservé. Ce lieu, un peu secret, non ceinturé par de grandes artères bruyantes se découvre à pied.

Ce n'est pas non plus un hasard si le parc de Roodebeek et ses abords ont reçu le statut de zone d'intérêt culturel, historique et esthétique. Même si le site ne jouxte pas directement le parc, il fait partie du même ensemble.

La Région elle-même déplore dans son rapport Nature 2012 que d'importants projets de lotissements menacent encore de nombreuses reliques de paysages ruraux de haute valeur biologique, qui souvent sont des espaces ouverts moins valorisés que les espaces boisés et davantage menacés, et donc aussi beaucoup plus rares (1).

Le site de la Ferme aux Oies se trouve, en amont, sur un des versants de la vallée de Roodebeek. La destruction de ce site aurait pour effet de faire disparaître irrémédiablement des terres perméables vitales pour l'absorption des eaux pluviales dans cette vallée régulièrement inondée. La vallée est déjà soumise à une densification excessive par des projets de très grande ampleur. Les solutions alternatives (bassins d'orage, terrasses vertes, citernes, etc...) seront loin de compenser cette perte irrémédiable. Les riverains, directement concernés, invoquent le principe de précaution et demandent l'arrêt de projets d'investissement aggravant l'imperméabilisation des versants de la vallée.

La densification ne peut se faire au détriment des derniers espaces verts disponibles à Woluwe.

De même, la densification ne peut se faire en ignorant le contexte dans lequel les projets s'inscrivent, comme l'a démontré l'enquête publique du projet de 61 logements (avenue Heydenberg, rue d'Octobre et chaussée de Roodebeek). Les habitants ont effectivement refusé ce projet parce qu'il ne tenait aucunement compte du quartier environnant, des gabarits existants, des pro-



blèmes de mobilité, de stationnement, des espaces verts existants.

De plus, il est regrettable que les études ou les rapports d'incidences environnementales qui sont exigés dans le cadre des projets de construction d'importance ne soient pas établis par des bureaux spécialisés indépendants des promoteurs des projets.

- **L'intérêt privé devrait-il toujours passer devant l'intérêt collectif ?**
- **La nature n'aurait-elle pas de prix ?**
- **Les espaces verts constituent-ils une valeur marchande ?**
- **Avoir un droit de construire entraîne-t-il un droit de détruire un site exceptionnel ?**

- **Ne faudrait-il pas plutôt le préserver ?**

Contacts :

[comite.hameau.roodebeek@gmail.com](mailto:comite.hameau.roodebeek@gmail.com)  
[woluinterquartiers@hotmail.com](mailto:woluinterquartiers@hotmail.com)

Le Comité Hameau de Roodebeek et des riverains proches du site.  
Wolu-inter-Quartiers : Bernard Devillers

(1) Source : Bruxelles environnement  
Défis pour la nature à Bruxelles « Synthèse du rapport Nature 2012 »

## Enquête publique sur le Plan intégré Air-Climat-Énergie du 25 mai au 31 juillet

Adopté en 2013, le Code bruxellois Air Climat Énergie (Cobrace) vise notamment à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la Région à l'horizon 2025, allant au-delà de l'objectif européen. Ce code prévoit l'adoption d'un instrument essentiel pour atteindre ses objectifs : le Plan Air-Climat-Énergie.

La finalité de ce plan vise la protection de notre environnement et donc notre santé, ainsi que la qualité de notre cadre de vie. Le Plan fait l'objet d'une enquête publique du 25 mai au 31 juillet 2015.

Le Plan décline les thématiques de l'air, du climat et de l'énergie en 9 axes, dont chacun participe aux objectifs régionaux :

### 1. Construction et rénovation

Stimuler le marché bruxellois de la construction durable et encourager la rénovation du bâti existant.

### 2. Transports

Maîtriser et rationaliser la demande de mobilité, développer les transports publics et favoriser la mobilité douce.

### 3. Economie, environnement et emploi

L'environnement : une source d'op-



portunités pour les entreprises et l'emploi. Faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation – à travers l'économie circulaire, par exemple.

### 4. Planification de l'urbanisme

Adapter les infrastructures urbaines pour faire face à la croissance démographique.

### 5. Nouveaux modes de consommations

Promouvoir une politique d'achats durables et la consommation de produits plus respectueux de l'environnement.

### 6. Adaptation aux changements climatiques

Réduire la vulnérabilité de la Région aux conséquences des change-

ments climatiques, notamment les risques accrus d'inondations et le phénomène d'îlots de chaleur urbains.

### 7. Qualité de l'air

Améliorer les outils de modélisation ainsi que le suivi de certains lieux problématiques tels que les tunnels.

### 8. Participation aux engagements internationaux

Développer l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, à cogénération de biocarburant, l'énergie géothermique et valoriser la biomasse dans les grandes installations urbaines.

### 9. Lutte contre la précarité énergétique

Mesurer l'impact des politiques énergétiques et climatiques sur les personnes les plus précarisées afin de leur fournir une aide sociale ciblée.

Les documents complets mis à l'enquête publique sont consultables ou téléchargeables sur le site : <http://www.environnement.brussels/news/enquete-publique-sur-le-plan-integre-air-climat-energie-du-25-mai-au-31-juillet>.

Informations également sur le site internet communal : <http://www.woluwe1200.be/fr/news/projet-de-plan-regional-air-climat-energie>

## Quelques commentaires et considérations non exhaustives qui concernent plus particulièrement les liens entre cette enquête publique et notre commune,

Dans le plan, la priorité est accordée aux bâtiments et aux transports, viennent ensuite l'économie, la planification urbaine et seulement après, la gestion de l'eau, la préservation de l'environnement et l'énergie. Ceci s'explique en partie par le fait que 70% des émissions de gaz à effet de serre proviennent du bâtiment (chauffage et eau chaude sanitaire) et 90% si on inclut les transports.

Mais cela donne aussi l'impres-

## sion que la priorité n'est pas la préservation de l'environnement.

Dans ce contexte, une très grande attention est donnée à la Forêt de Soignes mais on reste silencieux sur les autres espaces verts à Bruxelles.

Aucune mention dans tout le document de la pollution générée par la proximité de l'aéroport de Zaventem et par le survol de Bruxelles. Dans les tableaux ou graphiques on parle des transports routiers et quand il est fait référence à d'autres formes de transport, on ne mentionne que les transports ferroviaires, fluviaux, pipelines.

Le rappel des principes fondateurs du plan est très important. Ce sont des principes qui méritent

d'être davantage appliqués (principe de précaution, principe de prévention, de moratoire, de réparation - par ex. défini comme l'obligation, en cas de dommage ou de perturbation environnemental, de rétablir dans la mesure du possible l'environnement dans son état original)

L'approche concernant le problème du transport routier et des navetteurs reste timide, un des objectifs est de réduire les transports de poids lourds, rationaliser les livraisons, etc. Notre commune étant impactée par le transit et les livraisons, il serait intéressant de savoir comment les différents acteurs (par exemple St Luc, le CPAS, les grandes surfaces) comptent-ils mettre ces objectifs en œuvre ?

**Comment les mesures visant à diminuer l'usage de la voiture** s'articulent-elles avec le nouveau plan régional de stationnement et, avec la création de parkings de dissuasion en région bruxelloise ?

Par ailleurs, en ce qui concerne le **Plan de déplacement des entreprises, seules** des entreprises de plus de 100 personnes sont prises en compte, mais que se passe-t-il pour les petites entreprises qui disposent aussi de voitures de sociétés

De même, le **plan de déplacement des écoles** qui sont génératrices de beaucoup de trafic n'apporte pas d'idées novatrices

**Chapitre important : Environnement et densification.....** dans le plan on peut lire à la page 82 ceci : « Pour répondre à la forte augmentation attendue de la population bruxelloise et au défi climatique, il importe donc de densifier la ville tout en veillant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants pour, de cette manière, augmenter l'attractivité de la vie en ville. Dans cette optique, le PRDD prévoit que « la politique environnementale doit activement contribuer à faire de Bruxelles une « ville durable ». Pour les aspects environnementaux, une « ville durable » est une ville qui, dans le contexte d'accroissement démographique, permet d'accueillir la population supplémentaire dans un cadre urbain amélioré, avec une den-

**ville »** si ces espaces naturels disparaissent du fait de la densification de la commune ?

**Inondations** : on peut lire dans le Plan, page 82 : en ce qui concerne la problématique de **l'imperméabilisation** des sols et le risque associé d'aggravation du risque d'inondations en Région de Bruxelles-Capitale, **le PRDD rappelle que celle-ci a presque doublé en 50 ans, passant d'une moyenne de 27% à 47% de la superficie totale de la Région.** Sur ce sujet, le PRDD précise donc qu'il convient d'inverser la tendance et de viser une diminution de 2% du taux d'imperméabilisation de la Région. La sensibilisation et la collaboration des autorités communales et régionales qui octroient les permis d'urbanisme apparaissent comme essentielles dans la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Il précise également qu'il s'agit notamment d'édicter des mesures de techniques compensatoires (adopter des coefficients de biotope par surface – soit un indice cumulant les surfaces de pleine terre et les surfaces végétalisées en toiture, terrasses ou murs



verticaux, des taux d'imperméabilisation maximum autorisé - par parcelle et des débits de fuite maximum autorisé). L'architecture et le développement de projets devraient être adaptés dans les zones potentiellement soumises à risques d'inondation.

**Comment inverser la tendance de l'imperméabilisation des terrains ?** Quel est le taux d'imperméabilisation maximum qui pourrait être autorisé sur une parcelle ? Quelle est la situation aujourd'hui ? Quels sont les chiffres, avec tous les projets en cours ?

**Faut-il empêcher les projets qui se développent dans les zones inondables ?** Pour rappel, le plan de gestion d'eau et le plan des inondations prévoit l'arrêt de l'imperméa-

bilisation dans les zones sensibles. La construction de bâtiments et infrastructures sera systématiquement découragée / limitée dans ces zones. Si ces constructions y sont cependant indispensables, elles feront l'objet, en conformité avec le RRU, d'aménagements architecturaux et urbanistiques spéciaux, destinés à limiter les dommages que les inondations pourraient y causer, ainsi qu'à limiter l'impact que ces constructions pourraient avoir sur les territoires situés en aval ou en amont. N'y a-t-il pas une contradiction entre ces principes et le nombre de logements construits ou prévus dans la commune qui, rappelons-le, est régulièrement inondée ?

La Région entend-elle imposer, dans les projets de développement, **des plans d'incidences environnementales** qui soient réellement **indépendants** ?

**Quelle sera la politique communale en ce qui concerne la recherche d'une urbanisation qui tend vers l'objectif zéro carbone ?** page 84.

Que peut-on faire pour **mettre en œuvre le programme de maillage bleu** et pour « reconstituer le réseau hydrographique de surface largement morcelé par l'urbanisation » ? « Au regard de leurs multiples fonctions (autoépuration des pollutions diffuses, support à la biodiversité, atténuation de l'impact des îlots de chaleur, contribution aux loisirs et à la détente des citoyens), ces espaces bleus doivent être maintenus et valorisés » page 94.

**Comment est appliqué jusqu'à présent le plan Nature sur l'ensemble de notre commune ?** Quelles sont les mesures prises pour renforcer le maillage vert comme le préconise la Région ?

Les références aux pages renvoient vers le document : « **Projet soumis à l'enquête publique, mai 2015.** »



sité maîtrisée. **Globalement, elle optimise les flux, maintient ses espaces naturels** et diminue ses rejets. C'est aussi une ville résiliente qui se donne la capacité de répondre aux enjeux climatiques (pollution de l'air, augmentation des températures), énergétiques (raréfaction du pétrole,...) et de gestion durable des ressources. ». **Comment maintenir nos espaces verts ? Comment « augmenter l'attractivité de la**

## Enquêtes publiques

### Adieu l'usage sécurisé de l'itinéraire cyclable de la rue Dries ?

A la rue Dries, 165, une demande d'un permis d'urbanisme pour modifier la destination d'un bureau avec entrepôt en 2 crèches a été déposée.

En premier lieu, nous trouvons que la capacité de cette crèche est beaucoup trop importante (66 enfants), surtout dans des bâtiments en intérieur d'îlot, pour être bien intégrée dans ce quartier à l'habitat ancien et aux ruelles étroites. De plus, prévoir une crèche sans un jardin nous semble une aberration pour la qualité de vie des enfants.

Au niveau de la mobilité et du stationnement il est clair que nous allons au devant de nombreux problèmes.

Accueillir 66 enfants provoquera de nombreux mouvements circulatoires dans un quartier que l'on a justement essayé de protéger depuis des années,

notamment en mettant des contresens interdits et en installant une zone 30. Il est évident que beaucoup de parents viendront en voiture quoiqu'en dise le promoteur de ce projet ; souvent la crèche n'est qu'un des points des déplacements quotidiens. Tout ceci va amener une circulation supplémentaire qui sera difficile à gérer. Il est aussi à craindre (sans vouloir faire de procès d'intention) que certains ne respecteront pas la petite partie à sens unique installée entre la rue Crocq et la rue de l'Activité !

Mais que dire alors du stationnement (ici nous pouvons ajouter les 10 puéricultrices) ? Les trottoirs et la piste cyclable vont devenir un parking généralisé tous les matins et tous les soirs au moment où les cyclistes sont les plus nombreux à utiliser cet ICR (itinéraire cyclable régional). Cela fait des années que l'on s'est battu pour enlever tous les stationnements gênants sur cette piste cyclable et cela fonctionne maintenant relativement bien. Mais ce projet risque de provoquer un grand re-

tour en arrière. Et que l'on ne nous dise pas que cette piste cyclable et les trottoirs seront respectés quand on voit le stationnement sur la bande cyclable de l'avenue Oscar Jaspers qui longe l'école européenne, c'est une catastrophe tous les jours !



Il n'y a donc pas lieu de permettre une situation que l'on ne pourra pas gérer au quotidien. C'est pourquoi, nous avons demandé à la commission de concertation de remettre un avis défavorable sur ce projet.

### Le Zanzibar, en route pour régulariser ... ses nuisances ?

Une enquête publique vient de se terminer pour proposer de régulariser la construction d'une structure en bois, de deux zones de stockage et de palissades dans le jardin au 18, rue Voot.

Nous avons écrit à la commission de concertation pour, notamment, souligner qu'on peut se demander s'il n'y a pas lieu de demander un changement d'affectation. En effet, la partie Horeca de cet établissement n'est qu'un prétexte alors qu'il s'agit plutôt d'un bar/boîte de nuit. En fait, il conviendrait dès lors que l'on applique les règlements spécifiques liés à ce type d'établissement.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'utilisation du jardin comme une extension de ce bar, outre l'usage bruyant et donc très incommode pour les voisins, il y a lieu



de considérer les règlements en la matière ainsi que sa bonne intégration dans les caractéristiques du quartier.

Soulignons que le développement commercial doit se faire en tenant compte des caractéristiques de l'îlot et permettre une vie normale et de qualité pour les voisins, comme le font la plupart des autres commerces de cette partie de rue. Ce n'est certainement pas le cas de cet

établissement qui provoque des nuisances en intérieur d'îlot mais également dans le quartier avoisinant.

L'utilisation d'une toiture, même amovible, rend de fait cet espace imperméable puisque la bâche sera déployée lors des périodes de pluie, ...

Nous nous opposons à la construction d'une structure légère au milieu du jardin, structure qui sera haute de 3,88 mètres ... qui s'ajoute à deux abris de jardin et un pauvre jardin en gravier. .

Nous nous opposons complètement à l'installation de portes en accordéon comme devanture commerciale. En effet, lors des périodes chaudes, ces portes seront ouvertes, ce qui augmentera encore les nuisances sonores pour les voisins de cet établissement.

Pour toutes les raisons soulevées plus haut, nous avons demandé d'émettre un avis défavorable à cette demande de permis d'urbanisme.

ensemble, affirment représenter pas moins d'un million d'habitants.

On y trouve "Pas Question" (qui avait durement milité contre Melchior Wathelet l'an dernier) et son ex-ennemi juré, l'UBCNA qui défend les intérêts de l'est de Bruxelles. Plus surprenant, à côté de "Piste 01 ça suffit" (Brabant wallon), on trouvait également "Actie Noordrand", ... lire la suite sur [www.wiq.be](http://www.wiq.be)

Plate-forme des associations pour la NUIT.

[comite.tervueren@gmail.com](mailto:comite.tervueren@gmail.com)

### Nuisances des avions : le front des "survolés"

"C'est historique." "C'est la fin du nimbisme." On ne trouvait plus les mots, au premier étage du Sheraton de l'aéroport national, pour décrire la spectaculaire alliance. C'était vendredi 12 juin 2015 : douze associations représentées au cours d'une même conférence de presse. Autant de mouvements citoyens que tout - ou presque - séparait il y a quelques mois. Aujourd'hui, ces habitants de Bruxelles et des Brabant flamand et wallon unissent leurs forces

pour réclamer ensemble une diminution sensible des nuisances engendrées par les activités aéroportuaires de Zaventem.

Ils étaient quatre à s'adresser à la presse et surtout au gouvernement Michel dont l'immobilisme dans ce dossier commence à se voir. Cette inertie, depuis l'instauration du moratoire et la fin du survol du centre et du sud de Bruxelles, n'est en tout cas pas du goût de cette plateforme d'associations qui,

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : [woluintertiers@hotmail.com](mailto:woluintertiers@hotmail.com) - Site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be) - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement au Bulletin  
de 6 à 10 € / an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

